

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021 COMPTE-RENDU SUCCINCT AFFICHÉ LE 04 JUIN 2021

Le trente-et-un mai deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice DALINO, maire.

Nombre de conseillers en exercice :

29

Date d'envoi de la convocation :

21 mai 2021

PRESENTS:

Les Adjoints au Maire :

Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC – RICHOUX. **Messieurs** BERTRAND – BOURGOGNON – GUILLOUET – JOSTE.

Les Conseillers municipaux :

Mesdames ANDRIMANDIMBY - BIRLOUET - CANOVAS - CHAUVIN-SEMPEY - DAVID - GRELIER - HUET - LE BAIL-POUTREL - LE PALLEC - METENS - PELLETIER.

Messieurs ANDRIMANDIMBY - DESSAUGE - DUFFE - FIERDEHAICHE - GAUTHIER - LE BRAS - NEDELEC - THIRION - TILLARD.

pour le secteur du Cimetière.

PROCURATIONS:

M. GAUTHIER a donné procuration à M. BOURGOGNON, MME PELLETIER a donné procuration à M. JOSTE jusqu'à 20h29.

SECRETAIRE: M. FIERDEHAICHE

<u></u>				
N°	RAPPORTEUR	ОВЈЕТ	VOTES	
21-49	M. LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2021	Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 22 mars 2021, le Conseil Municipal : - ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021.	
	URBANISME ET CADRE DE VIE			
21-50	M. BOURGOGNON	ENEDIS - CONVENTION DE SERVITUDES - PARC DE LA TOUCHERE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique relatif à la convention de servitudes avec ENEDIS au Parc de la Touchère.	
21-51	M. BOURGOGNON	ENEDIS - CONVENTION DE SERVITUDES - SECTEUR DU CIMETIERE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique relatif à la convention de servitudes avec ENEDIS	

21-52	M. BOURGOGNON	EFFACEMENT DES RESEAUX - GIRATOIRE RD 72	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer la convention d'engagement avec le SDE 35 pour les travaux susmentionnés.
		EDUCATION - JEUNESSE - SOLI	DARITES - SANTE - FAMILLE
21-53	M. GUILLOUËT	CONVENTION PARTENARIALE – CENTRE DE VACCINATION MONTFORT	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: - APPROUVE le projet de convention partenariale pour le fonctionnement du centre de vaccination contre la Covid-19 de Montfort sur Meu; - AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout avenant que l'évolution de la situation sanitaire exigerait.
21-54	MME RICHOUX	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: APPROUVE le projet de signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale entre les communes du territoire communautaire et la Communauté de communes qui sera effective au 1^{er} janvier 2022; AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.
21-55	MME RICHOUX	DEFINITION DU PERIMETRE DE LA CARTE SCOLAIRE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: - ADOPTE l'actualisation de la carte scolaire par la création de zone neutre en prenant en compte les logements situés dans les secteurs suivants : - Centre-Ville - Le Coulon « logement collectif » - L'Asnière - La Lande de Coulon - ADOPTE la carte scolaire telle qu'elle est proposée, applicables pour toutes inscriptions scolaires à venir.
		CULTURE - VIE ASSOCIATIV	E - SPORT - PATRIMOINE
21-56	MME LE GUELLEC	SOUTIEN DE LA RESIDENCE MISSION DE LA COMPAGNIE AÏDA	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - AUTORISE l'attribution d'une aide de 6 700 euros à la compagnie Aïda pour l'ensemble des actions susnommées ; - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce soutien.
21-57	MME LE GUELLEC	ESCAPE GAME 2021	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - VALIDE la création tarifaire suivante à compter du 1er juin 2021 : - Créneau multi-joueurs forfaitaire 72 € - Créneau individuel (min. 2 joueurs) 12 € - Tarif préférentiel créneau multi-joueurs forfaitaire* 48 € - Tarif préférentiel créneau individuel (min. 2 joueurs) * 8 € * accordé aux moins de 18 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du R.S.A., sur présentation de justificatif.

	TRANSITION ECOLOGIQUE - MOBILITES - GESTION DES RISQUES			
21-58	MME HERITAGE	CAMPING MUNICIPAL LE PRE THABOR - FERMETURE DU CAMPING, TRANSFORMATION EN AIRE DE BIVOUAC ET ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR	Après avoir délibéré, à 23 voix pour et 6 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER, HUET et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal: - DÉCIDE de fermer définitivement le camping municipal du Pré Thabor; - DÉCIDE de transformer le camping municipal en aire de bivouac avec 3 emplacements, avec accès réservé aux véhicules non motorisés (sauf services et secours), sous réserve de l'obtention des autorisations administratives; - ADOPTE le règlement intérieur proposé pour l'aire de bivouac du Pré Thabor.	
21-59	M. DESSAUGE	MODIFICATION DES STATUTS DE MONTFORT COMMUNAUTE - COMPETENCES OBLIGATOIRES : COMPETENCE MOBILITE - AVIS DE LA COMMUNE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - EMET son accord sur la proposition de modification des statuts de Montfort communauté en intégrant la compétence « Mobilité » au sein du bloc de compétences obligatoires.	
	FIN	ANCES - ADMINISTRATION GEN	ERALE - RESSOURCES HUMAINES	
21-60	M. BERTRAND	BUDGET COMMUNAL 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°01	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: VALIDE la Décision Modificative N°01 afin d'abonder le chapitre 67 et ainsi permettre le remboursement des billets d'entrée de la saison culturelle. 	
21-61	M. BERTRAND	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURRIERE AUTOMOBILE PAR LES PROPRIETAIRES DES VEHICULES CONTREVENANTS	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: AUTORISE le Maire à refacturer les frais de mise en fourrière aux propriétaires des véhicules contrevenants et ce, par l'émission d'un titre de recettes dont le montant sera équivalent au coût préalablement supporté par la collectivité; AUTORISE le Maire à procéder aux écritures comptables associées; AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent. 	
21-62	M. LE BRAS	GARANTIE D'EMPRUNT A ESPACIL HABITAT (TRAVAUX RESIDENCE AUTONOMIE DE L'OURME)	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 318 842 € souscrit par Espacil Habitat auprès de la Banque des Territoires; PRÉCISE que la garantie est accordée aux conditions précisées ci-avant; S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. 	

		<u> </u>	
	M. BERTRAND	VENTE DE MATÉRIEL – COLLECTEUR DE DÉCHETS MOTORISÉ	- Sujet retiré de l'ordre du jour.
21-63	M. LE BRAS	DÉPENSES « FÊTES & CÉRÉMONIES » A IMPUTER AU COMPTE 6232	 Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal: VALIDE la liste des dépenses à imputer au 6232 telle que proposée; VALIDE la liste des évènements considérés comme « Fêtes & Cérémonies » telle que proposée; VALIDE le seuil de 500 € comme montant plafond des gratifications pouvant être offertes aux agents de la collectivité.
21-64	M. BERTRAND	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL « NOMOSPHÈRE » MARCHÉ N°2020TRA005 - DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU WIFI PUBLIC – WIFI4EU	Après avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes CHAUVIN, DAVID, GRELIER, et MM. TILLARD et THIRION), le Conseil Municipal : - AUTORISE le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi proposé; - AUTORISE le Maire à produire et/ou à signer tout autre document nécessaire à la liquidation du solde du marché; - VALIDE la mise en paiement du solde du marché.
	M. DUFFE	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2021	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - VALIDE les suppressions et les créations des postes ainsi présentées :
			POSTES
			SUPPRESSION DATE CREATION DATE
21-65			1 Adjoint Technique Principal 01/06/2021 1 Adjoint Technique à TC 01/06/2021
			1 Agent de Maîtrise à TC 01/06/2021 1 Adjoint Technique à TC 01/06/2021
			- 1 Adjoint du Patrimoine à TC 01/06/2021
			3 Adjoints - d'animation à TC (Régularisation)
			- ADOPTE les modifications du tableau des effectifs qui
			en découlent ;
			- PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget 2021.

21-66	M. DUFFE	CRÉATION DE POSTE(S) NON PERMANENT(S) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - CRÉE le poste non permanent, tel que présenté cidessous : NB GRADE TEMPS DE TRAVAIL METIER DU 28/06 AU 19/09/2021 1 ADJOINT 32/35 Animateur/trice d'Escape Game - AUTORISE le Maire à signer les contrats afférents ; - PRÉVOIT les crédits au budget 2021.
QUESTIONS DIVERSES - DOCUMENT SUR TABLE			
21-67	M. LE MAIRE	MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES RÉUNIONS A CARACTÈRE POLITIQUE	Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : - VALIDE les modalités de prêts proposées en séance.

Fabrice DALINO, Maire.

